

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 JUIN 2018 à 18 heures

Date de Convocation : 06 juin 2018
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 22
Nombre de membres présents pour le vote : 14
Nombre de membres représentés : 0

L'an deux mil dix-huit, le 14 juin, le comité syndical du SITOM Sud Rhône, dûment convoqué le 06 juin, s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélemy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Secrétaire : M. FAGES

Président : M. MARTINEZ

Etaient présents :

CCVG Mmes ROTHEA - RIBEYRE – VENDITTELLI- Ms FAGES - BESSON
COPAMO Mme LAMENA Ms GRENIER - BREUZIN
CCPO Mmes MONNERET - ALBANI - Ms MARTINEZ - VILLEJOBERT - FAVRIN -
DUCRUET

Etaient excusés :

CCVG Ms BOISSERIN - FOURMAUX - COMBET
COPAMO Ms. VALETTE - MONTET - FROMONT - VERGUIN
CCPO M.DURAND

- Approbation du compte rendu du comité du 24 mai 2018
- Dossiers donnant lieu à délibération :
 - Décision modificative N° 01 au budget
 - Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SITOM SUD RHONE
 - Autorisation de signature d'un contrat avec ECO-MOBILIER
- Dossiers ne donnant pas lieu à délibération :
 - Désignation d'un délégué à la protection des données, chargé de mettre en œuvre la conformité du SITOM au RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018
- Questions et informations diverses :
 - Communication : point sur les dossiers
 - Relevé des décisions du Président
 - Autres

Monsieur Le Président déclare la séance ouverte à 18H00.

M. MARTINEZ procède à l'appel des délégués et annonce que le quorum est atteint.

Sur proposition de Monsieur Le Président, le comité désigne, à l'unanimité, M. FAGES, pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'il accepte.

M. MARTINEZ présente l'ordre du jour qui comprend l'adoption du procès-verbal du Comité du 24 mai 2018, une décision modificative au budget, le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SITOM, la désignation d'un délégué à la protection des données chargé de mettre en œuvre la conformité du SITOM au RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils sont d'accord pour rajouter une délibération à l'ordre du jour : il s'agit de la signature d'un contrat avec ECO-MOBILIER, un accord venant juste d'intervenir entre l'Etat et l'éco-organisme.

Les délégués sont d'accord pour rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

M. MARTINEZ demande aux élus s'ils ont bien reçu le Procès-Verbal du comité du 24 mai 2018 et s'ils ont des remarques à formuler.

Il n'y a aucune remarque.

Le PV du Comité du 24 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION :

● DECISION MODIFICATIVE N° 01 AU BUDGET

M. FAGES informe les délégués que le compte 673 n'a pas été suffisamment abondé pour couvrir les annulations de titres de 2017 à émettre sur l'exercice 2018 ; il convient d'inscrire 650 € supplémentaires, qui seront prélevés sur le compte 6542.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils approuvent cette décision modificative.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

● SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC ECO-MOBILIER

M. MARTINEZ informe les délégués que la signature de ce contrat permettra le maintien des bennes réservées aux bennes, pour la collecte, le recyclage et le versement d'une recette d'environ 30.000 € par an (20 € la tonne). Les déchetteries de Saint-Didier-sous-Riverie et Sérézin-du-Rhône, n'étant pas ouvertes 6 jours ½ par semaine ne devraient plus percevoir de soutien selon le nouveau barème.

Monsieur MARTINEZ demande aux délégués s'ils l'autorisent à signer ce contrat avec ECO-MOBILIER.

Les délégués autorisent, à l'unanimité, la signature du contrat.

● RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DU SITOM

M. MARTINEZ donne la parole à Karine AGUILLAUME pour présenter, sous forme de diaporama, le rapport annuel 2017, qui sera annexé au présent compte-rendu.

Mme AGUILLAUME rappelle aux délégués que ce rapport s'impose aux collectivités, qu'il doit être présenté avant le 30 juin à l'organe délibérant avant d'être communiqué aux communautés de communes du territoire et aux éco-organismes partenaires. Il sera également publié sur le site internet du SITOM.

Mme AGUILLAUME rappelle tout d'abord l'organisation territoriale du SITOM, ses domaines de compétences et l'organigramme du bureau syndical, puis retrace en tonnages, en kg par habitant, par communauté de communes, les flux de déchets ménagers non recyclables et recyclables collectés, des déchets recyclables déposés en déchetteries, les coûts générés, les recettes perçues.

Mme AGUILLAUME présente ensuite les divers partenaires du SITOM en ce qui concerne les équipements, les collectes, les déchetteries, les filières de reprise de matériaux et les éco-organismes qui représentent une aide financière importante, puis rappelle toutes les actions du SITOM sur le terrain ou en communication écrite, pour sensibiliser tous les publics au tri et à la réduction des déchets.

M. MARTINEZ précise que ces actions, menées sur le long terme, produisent l'effet souhaité puisqu'en 2017 les tonnages d'OMR incinérées sont en baisse et l'investissement des habitants en ce qui concerne le tri rend celui-ci plus performant, avec un taux de refus en baisse. D'autre part, malgré une population en augmentation, on constate moins de passages en déchetteries mais plus de kg déposés.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques à formuler sur le rapport annuel.

Il n'y a pas de question, ni remarque.

Les délégués prennent acte du rapport annuel à l'unanimité.

DOSSIERS NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION :

● DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

M. FAGES rappelle les missions du délégué à la protection des données et les nécessaires connaissances en droit et en matière de protection des données.

M. FAGES propose aux délégués une réflexion plus approfondie sur ce sujet, notamment sur le choix d'un délégué en interne ou la délégation à un prestataire extérieur.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

● POINT SUR LES DOSSIERS

➤ POINT SUR LES DECHETTERIES A CONSTRUIRE

M. MARTINEZ informe les délégués que le terrain trouvé sur ST SYMPHORIEN D'OZON est en limite de territoire avec Corbas et que des rendez-vous sont programmés, avec la DDT et le CD 69 notamment, pour faire avancer le dossier au plus vite.

En ce qui concerne MILLERY, les propriétaires fonciers sont d'accord pour céder le terrain au SITOM. Cependant, il faut rendre le terrain constructible et modifier le PLU.

En ce qui concerne ST LAURENT D'AGNY, les démarches avancent bien. Les propriétaires fonciers sont d'accord pour vendre, un Certificat d'Urbanisme va être déposé semaine 25.

● RELEVÉ DES DECISIONS

M. MARTINEZ informe les délégués qu'aucune décision n'a été prise depuis le comité du 24 mai.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont d'autres questions ou remarques.

Il n'y a pas d'autre question, ni remarque.

M. MARTINEZ remercie les délégués pour leur présence.

M. MARTINEZ lève la séance à 19h15 et invite les délégués à un verre de l'amitié.
